

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 21h

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55

Date de la convocation : 23 juillet 2010

Présents avec pouvoir de vote : 55

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Myriam MULLER, Raymond MOLLETON (suppléant sans pouvoir de vote), Vanessa OLIVIER TROUBETZKY (suppléante sans pouvoir de vote), Ghislain VOURIOT (suppléant sans pouvoir de vote),

Bussy-Albieux : Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT, Michel THEVENET (suppléant sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant)

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdu : Pierre ROCHETTE, Michel BRUN, Didier LAFOND, Marcel POMMIER, Jean-Pierre FRANCE (suppléant sans pouvoir de vote)

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELO, François LAURENT (suppléant sans pouvoir de vote),

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Daniel CHARLIN, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Philippe ESSERTEL (suppléant sans pouvoir de vote), Isabelle MACQUET (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant sans pouvoir de vote)

Excusés : Bernard VIAL (Bussy-Albieux), Jacky THEVENET (L'Hôpital sous Rochefort), Hélène DUCLOS (Marcoux), Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, introduit la séance, en rappelant que cette réunion est organisée pour procéder à l'élection du Président et des Vice-présidents, compte tenu de la démission de Bernard CHAPELON acceptée par le Préfet de la Loire par courrier du 19 juillet dernier.

Il présente les excuses de M.M. Jacky THEVENET Maire de L'Hôpital sous Rochefort et de M. Bernard VIAL Maire de Bussy-Albieux, absents à cette réunion.

Il cède ensuite la présidence de l'assemblée à son doyen d'âge, M. Marcel FAYON, délégué pour la commune de Boën.

M. le Président regrette que son ami Bernard CHAPELON ait démissionné, mais souligne le courage exemplaire dont il a fait preuve pour lutter contre la maladie qui l'a frappé. Il a le plaisir de le croiser très régulièrement et de constater qu'il est en train de remonter la pente. Il lui souhaite un rétablissement très rapide.

M. le Président remercie l'équipe sortante pour le travail qu'elle a fourni durant ces 28 mois passés, en soulignant le rôle de Bernard MIOCHE qui en tant que 1^{er} Vice-Président a dû assumer la défaillance de Bernard CHAPELON.

Il souhaite enfin bonne chance à la future équipe et aborde le premier point à l'ordre du jour de cette réunion.

1. Election du président

M. le Président rappelle les règles de vote entre délégué titulaire et délégué suppléant et la composition du conseil de communauté en commentant un extrait des statuts de la communauté.

« Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Conseil de Communauté avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires ... ». A ce jour le conseil compte 55 délégués titulaires et 30 suppléants. M. le Président constate le quorum atteint avec 55 délégués présents ayant pouvoir de vote.

Il demande ensuite s'il y a des candidatures au poste de Président, et présente celle de M. Lucien MOULLIER. Mme Agnès TARIT fait également acte de candidature. Il leur demande s'ils souhaitent se présenter.

M. Lucien MOULLIER, Maire de Boën, conseiller général du canton, rappelle aux délégués communautaires la lettre qui leur a été envoyée présentant la candidature de l'équipe constituée. Il souhaite remercier l'équipe sortante et tout particulièrement M. Bernard MIOCHE pour la suppléance qu'il a assumée et pour le projet de territoire. Précisément, le projet de programme présenté aux conseillers par l'équipe qu'il a constituée est bâti au vu du projet de territoire avec, d'ici au 31 décembre, des priorités qui seront à définir. L'ordre proposé est déjà le résultat d'un choix mais d'autres propositions pourront être rajoutées avec des actions prioritaires qui devront être établies. Personnellement, M. Lucien MOULLIER s'engage à ce que la communauté de communes soit sa priorité dans ses actions, puis il privilégiera ses fonctions de Maire de Boën et enfin de conseiller général. Il précise ainsi qu'en mars 2011, il prévoit

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 21h

de réunir les 18 Maires, après le renouvellement de la moitié de l'assemblée départementale, pour savoir s'ils estiment son mandat de conseiller général exercé dans de bonnes conditions. En cas contraire, il serait susceptible de laisser ce mandat tout en rappelant que Mme THOLONIAT est sa suppléante et que cela ne donnerait pas lieu à une nouvelle élection.

Il rappelle qu'il a déjà exercé la présidence de la communauté de décembre 1995 à 2001, puis de 2001 à 2005 quand il a confié la présidence au 1^{er} Vice-Président M. Pierre DURRIS. Il a « donné » et sait ce que c'est. Il souhaite travailler dans l'intérêt du territoire et a été ravi d'apprendre qu'avec du vieux on pouvait faire du neuf.

Mme Agnès TARIT, Maire de Débats Rivière d'Orpra, présente à l'assemblée sa candidature qu'elle avait annoncée par courrier à tous les délégués communautaires. Elle estime en effet important qu'il y ait plusieurs candidats afin que l'assemblée ait un choix à faire. Elle précise que son équipe ne sera annoncée qu'après les résultats de l'élection du Président. Elle a personnellement été élue en 2001 et a toujours travaillé au sein de la communauté, que ce soit au sein de la commission économie aux côtés de Pierre DURRIS ou en tant que Vice-Présidente à l'économie depuis 2008. Les projets que souhaite conduire son équipe sont issus du projet de territoire avec priorité donnée à la crèche. Elle ne souhaite pas faire de grands discours mais tient à remercier le personnel dont elle souligne la compétence.

M. le Président fait ensuite procéder au vote à bulletin secret et à la majorité absolue, la majorité se calculant par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Mme Claire CHAZELLE, déléguée pour la commune de Marcilly le Châtel, plus jeune élue de l'assemblée assiste le Président pour le dépouillement des bulletins de vote dont le résultat est :

- Nombre de bulletins : 55
- dont bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- M. Lucien MOULLIER 42 (quarante deux) voix
- Mme Agnès TARIT 10 (dix) voix
- M. Gilles THOMAS 1 (une) voix

M. Lucien MOULLIER., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et installé immédiatement.

M. Lucien MOULLIER, Président, remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée.

2. Fixation du nombre des vice-présidents

M. Lucien MOULLIER, Président nouvellement élu, propose ainsi à l'assemblée un nombre de trois vice-présidents, qu'il soumet au vote en demandant si un vote à bulletins est souhaité.

Après vote à mains levées, le nombre de trois vice-présidents est adopté par 54 voix pour et une abstention.

3. Election du 1^{er} Vice-Président

M. le Président propose de pourvoir au poste de 1^{er} Vice-Président.

M. le Président présente la candidature de M. Ludovic BUISSON au poste de 1^{er} Vice-Président en charge des services à la population, de l'environnement et du développement durable. Il demande s'il y a d'autres candidatures au poste de 1^{er} vice-président.

Constatant l'absence d'une autre candidature, il fait ensuite procéder au vote en rappelant qu'il se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

Mme Claire CHAZELLE, déléguée pour la commune de Marcilly le Châtel, plus jeune élue de l'assemblée assiste le Président pour le dépouillement des bulletins de vote dont le résultat est :

- Nombre de bulletins : 55
- dont bulletins blancs : 3

Ont obtenu :

- M. Ludovic BUISSON 47 (quarante sept) voix
- M. Bernard MIOCHE 2 (deux) voix
- Mme Josiane BALDINI 1 (une) voix
- M. Jean-Marie JOLIVEAU 1 (une) voix
- M. Marcel POMMIER 1 (une) voix

M. Ludovic BUISSON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

M. Ludovic BUISSON, 1^{er} Vice-Président, remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée.

4. Election du 2^{ème} Vice-Président

M. le Président propose de pourvoir au poste de 2^{ème} Vice-Président.

M. Ludovic BUISSON présente la candidature de Mme Josiane BALDINI au poste de 2^{ème} Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'accessibilité, du commerce et de l'artisanat.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures au poste de 2^{ème} Vice-Président.

M. Jean-Baptiste RICHARD, délégué pour la commune de Marcoux, se porte candidat.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 21h

M. le Président fait ensuite procéder au vote en rappelant qu'il se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue. Mme Claire CHAZELLE, déléguée pour la commune de Marcilly le Châtel, plus jeune élue de l'assemblée assiste le Président pour le dépouillement des bulletins de vote dont le résultat est :

- Nombre de bulletins : 54
- dont bulletins blancs : 2

M. le Président précise à l'assemblée que Mme Nicole PARDON, déléguée pour la commune de Ste Agathe la Bouteresse a dû quitter la séance pour raisons personnelles. L'assemblée peut continuer à délibérer valablement, le quorum étant acquis. Son départ est assimilé à une abstention, ce qui explique le nombre de 54 bulletins présents dans l'urne.

Ont obtenu :

- Mme Josiane BALDINI 37 (trente sept) voix
- M. Jean-Baptiste RICHARD 9 (neuf) voix
- Mme Agnès TARIT 3 (trois) voix
- M. Bernard MIOCHE 2 (deux) voix
- M. Gilles THOMAS 1 (une) voix

Mme Josiane BALDINI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Mme Josiane BALDINI, 2^{ème} Vice-Présidente, remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée.

5. Election du 3^{ème} Vice-Président

M. le Président propose de pourvoir au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Mme Josiane BALDINI, présente la candidature de M. Daniel CHARLIN au poste de 3^{ème} Vice-Président en charge des finances, des budgets et des ressources humaines.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures au poste de 3^{ème} Vice-Président.

M. Daniel CHARLIN, délégué pour la commune de St Etienne le Molard se présente à l'assemblée. Il précise qu'il a travaillé 43 ans au service de la nation à la Direction Générale des Impôts en tant qu'Inspecteur des Impôts puis Inspecteur Principal, puis en tant que magistrat administratif. Il est à la retraite depuis peu, et est récemment élu à la commune de St Etienne le Molard, ses fonctions professionnelles ayant été incompatibles avec une fonction électorale. Constatant l'absence d'une autre candidature, M. le Président fait ensuite procéder au vote en rappelant qu'il se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

Mme Claire CHAZELLE, déléguée pour la commune de Marcilly le Châtel, plus jeune élue de l'assemblée assiste le Président pour le dépouillement des bulletins de vote dont le résultat est :

- Nombre de bulletins : 54
- dont bulletins blancs : 4

Ont obtenu :

- M. Daniel CHARLIN 43 (quarante trois) voix
- Mme Agnès TARIT 3 (trois) voix
- M. Jean-Marie JOLIVEAU 1 (une) voix
- M. Bernard MIOCHE 1 (une) voix
- Mme Myriam MULLER 1 (une) voix
- M. Gilles THOMAS 1 (une) voix

M. Daniel CHARLIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

M. Daniel CHARLIN, 3^{ème} Vice-Président, remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée.

6. Election des membres du bureau

M. Lucien MOULLIER, Président, rappelle le libellé actuel des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée : « Le Conseil de Communauté lors de sa première séance procède à l'élection du Bureau. Le Bureau est composé de : Un président, un ou plusieurs Vice-Présidents, et de dix huit membres. ».

Il rappelle par ailleurs la pratique de la communauté qui est d'inviter les Maires qui ne seraient pas membres du bureau à participer aux séances de bureau. Il demande si un vote à bulletin secret est souhaité ou si une suspension de séance est nécessaire pour certaines communes.

M. Jean-Luc SOUZY rappelle qu'un délégué suppléant ne peut pas être membre du bureau.

Après vote à mains levées, ont ainsi été élus, à l'unanimité, membres du bureau, par commune, dans l'ordre alphabétique :

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : André GIRARD

Boën : Thierry LEMAITRE

Bussy-Albieux : Bernard VIAL,

Cezay : Hubert COUDOUR,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 août 2010 - 21h

Leigneux : Bernard MIOCHE,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET,

Marcilly le Château : Marie-Hélène BRIAT,

Marcoux : Dominique ROCHE,

Montverdun : Michel BRUN

Sail sous Couzan : Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Alexandra GROS

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER,

M. Lucien MOULLIER, Mme Josiane BALDINI, M.M. Ludovic BUISSON et Daniel CHARLIN, y siégeant respectivement en qualité de Président et Vice-Présidents, soit un bureau composé de 22 membres.

7. Délégation au Président pour les marchés à procédure adaptée

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-10, il est proposé à l'assemblée de donner délégation de compétence à M. le Président pour les marchés à procédure adaptée. Ainsi, M. le Président serait chargé, pendant toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (qu'il s'agisse de marchés de travaux, de fournitures et de services) dont le montant proposé est inférieur à 15.000,00 euros Hors Taxes dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Suite à l'intervention de M. Jean-Luc SOUZY le seuil proposé est porté à 20 000 euros HT

Après vote à mains levées, le conseil communautaire, par 53 voix pour, une abstention, M. le Président ne prenant pas part au vote, Mme Pardon ayant quitté la séance pour raisons personnelles, décide de donner délégation de compétence à M. le Président pour tous les marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 20.000 euros H.T.

8. Questions diverses

M. le Président souhaite informer l'assemblée des premières propositions de l'équipe nouvellement élue en termes de fonctionnement.

Il est ainsi souhaité que les réunions de bureau aient lieu tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois, suivies d'une réunion de conseil tous les 2^{èmes} mercredis de chaque mois.

Aussi, le prochain bureau est-il prévu le mercredi 6 octobre 2010 à 20h30 dans la salle de réunion de la communauté de communes au 40 rue St Jean et le prochain conseil le mercredi 13 octobre 2010 à 20h30.

M. le Président demande si une commune souhaite accueillir ce prochain conseil. M. Bernard MIOCHE précisant que cette date coïncide avec la semaine de la session d'accueil d'actifs, précise que Leigneux ne pourra pas accueillir ce conseil. La salle des fêtes de Boën est finalement proposée.

A l'ordre du jour de conseil figureront notamment la formation des commissions de travail, depuis les commissions de 2008 jusque celles du projet de territoire, et l'élection des délégués dans les structures extérieures dont il est donné lecture en séance : syndicats des pays du Forez, de rivières, du SCOT schéma de cohérence territoriale Loire Centre, d'étude pour le traitement des déchets (SYDEMER), des énergies de la Loire, maison des services des Monts du Forez, Mission locale du Forez, PLIE plan local pour l'insertion et l'emploi, Créer et vivre en Massif Central, TL7, office du tourisme, école de musique, association pour l'intercommunalité des jeunes, centre culturel de Goutelas, pôle bois, commission d'appel d'offres, comité de surveillance pour l'hôpital local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.30.

M. le Président remercie M. le Maire de Trelins et toute son équipe pour son accueil et lui cède la parole pour le mot de la fin.

M. Jean-Paul Ravel invite toute l'assemblée à partager le verre de l'amitié, issu de la production du vignoble local, que sa commune a le plaisir d'offrir.